

DECRET N° 78/394 DU 22 MAI 1978

Portant nomination de Monsieur MAMOUNA Ernest, Ingénieur Statisticien Stagiaire de 2ème échelon, en qualité de Directeur des Etudes et du Contrôle au Secrétariat Général à l'Industrie

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret 77/I65 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 78/357 du 10 Mai 1978 portant organisation du Secrétariat Général à l'Industrie ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 12 Novembre 1977 ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur MAMOUNA Ernest, Ingénieur Statisticien Stagiaire de 2ème échelon, est nommé Directeur des Etudes et du Contrôle au Secrétariat Général à l'Industrie.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 22 MAI 1978

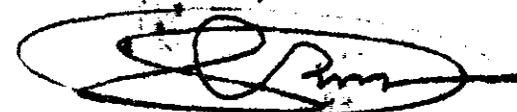
Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du gouvernement
Ministre du Plan.

Le Ministre du Travail et de la Justice; Garde des Sceaux.

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme,


A. MOUISSOU-POUATI.


Saturnin O K A B E.

Le Ministre des Finances,


Henri L. O. P. E. S.